

ABS+ AR+NR

07 DEC. 2023

SwissLegal Rouiller &
Associés Avocats SA
Rue du Grand-Chêne 1-3
Case postale 7501
1002 Lausanne



Cour II

Case postale
CH-9023 St-Gall
Téléphone +41 (0)58 465 25 60
Fax +41 (0)58 465 29 80
www.tribunal-administratif.ch

Numéro de classement : B-6214/2023

baj/maf/bmm

4 décembre 2023

En la cause

Parties

Bity SA,
Rue des Usines 44, 2000 Neuchâtel,
représentée par Maîtres Nicolas Rouiller et
Alexandra Simonetti, avocats,
Étude SwissLegal Rouiller & Associés Avocats SA,
Rue du Grand-Chêne 1-3, Case postale 7501,
1002 Lausanne,
recourante,

contre

**Autorité fédérale de surveillance
des marchés financiers FINMA,**
Laupenstrasse 27, 3003 Berne,
autorité inférieure,

Objet

demande de constatation de la non-applicabilité de
l'art. 51a OBA-FINMA,

vu l'art. 57 PA,

le Tribunal administratif fédéral

1.

Prend acte du paiement de l'avance de frais.

2.

Transmet un double de l'acte de recours du 10 novembre 2023 et de ses annexes à l'autorité inférieure.

3.

Invite l'autorité inférieure à déposer sa réponse en 2 exemplaires jusqu'au 22 janvier 2024 et à produire le dossier complet de la cause accompagné des pièces réunies en un bordereau et numérotées.

4.

Adresse la présente ordonnance à la recourante et à l'autorité inférieure.

Le juge instructeur :



Jean-Luc Baechler

La présente ordonnance est adressée :

- à la recourante ;
- à l'autorité inférieure (n° de réf. G01443283 ; recommandé ; annexes : cf. chiffre 2).

ndesverwaltungsgericht
ibunal administratif fédéral
ibunale amministrativo federale
ibunal amministrativ federal

04.12.23

0.90

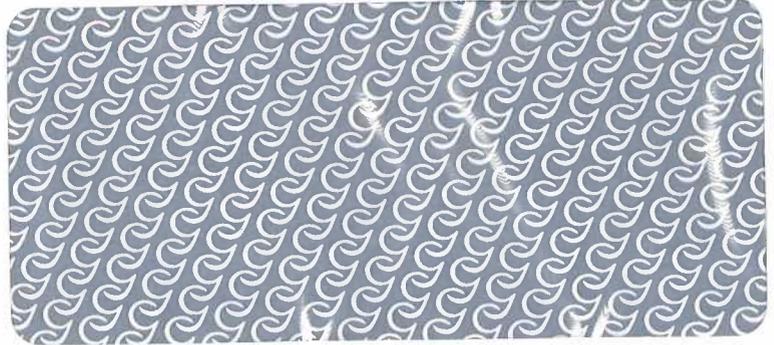
CH - 9200
Frankieren Post
2090086
30001691



B
STANDARD
DIE POST

07 DEC. 2023

CH-9023 St. Gallen



CASE POSTALE 1344/1001 LAUSANNE

